



ANALYSE DU COMITÉ 21



21 octobre 2022

LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ENERGETIQUE DU GOUVERNEMENT, UNE PREMIERE BRIQUE

1er réseau d'acteurs
du développement durable

www.comite21.org





Introduction

Le Comité 21, qui a depuis plus de deux ans animé une réflexion collective sur la sobriété donnant lieu à la publication du rapport « [Sobriété, fil vert de la transformation](#) » avec 10 propositions pour une société plus sobre, a analysé le plan présenté par le gouvernement début octobre.

Il s'agit d'une « première brique » mise en place pour faire face au contexte actuel, mais le Comité 21 regrette que le plan de sobriété énergétique soit uniquement centré sur des mesures d'urgence et ne s'inscrive pas dans une trajectoire de plus long terme. Pour le Comité 21, cette première brique doit être convertie en perspective de changement de modèle.

En effet, pour le Comité 21, « **Intégrer la transition durable et la sobriété dans notre civilisation devient une urgence fondamentale.** Elle s'impose à l'ensemble des acteurs de la société, de différentes manières : les citoyens comme moteurs d'impulsion du changement, les entreprises comme acteurs économiques qui proposent des solutions efficaces aux citoyens, et les territoires comme grands garants de la transition qui accompagnent ces acteurs et les soutiennent »¹.

Sobriété : un concept qui s'est peu à peu imposé

Si le mot « sobriété » est devenu de plus en plus familier dans les milieux environnementaux, en particulier à l'initiative de NEGAWATT et de l'ADEME, n'a jusqu'à récemment pas été le maître mot des politiques publiques. Même si le Président de la République l'avait prononcé dans son discours à Belfort, le 10 février 2022, en faisant reposer la stratégie énergétique française sur quatre piliers : la sobriété énergétique, c'est-à-dire consommer moins, l'efficacité énergétique, c'est-à-dire consommer autrement, l'accélération du développement des énergies renouvelables, la relance de la filière nucléaire française.

Dès le 23 juin, la Première ministre, Elisabeth Borne, et la Ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, avaient annoncé la mise en place, en septembre 2022, d'un plan national de « sobriété énergétique » pour l'ensemble des grands acteurs, dont l'objectif était la réduction de la consommation d'énergie (toutes énergies confondues) de 10% entre 2019 et de 40% d'ici 2050. Le Président de la République, le 14 juillet, avait confirmé ce Plan et l'avait inscrit dans le contexte de la crise énergétique suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie et des travaux en cours au sein de l'UE (paquet « Fit for 55 » du 14 juillet 2021).

La guerre en Ukraine aura érigé cette notion au rang de colonne vertébrale des politiques publiques, et le gouvernement l'a donc employée dès ses premières déclarations, même si le mot n'est pas employé dans la déclaration de politique générale de la Première Ministre, si bien que certains ont pu écrire que la devise française devenait « liberté, égalité, fraternité, sobriété ».

Le Gouvernement hésite manifestement entre une position rassurante, pour faire accepter le côté « rationnement », même volontaire, correspondant aux mesures indispensables pour « passer

¹ Note « Sobriété, fil vert de la transformation » du Comité 21

l'hiver », et une présentation plus dynamique, sorte de brique contribuant à l'atteinte de la neutralité carbone. En témoigne le propos d'Elisabeth Borne dans l'introduction du dossier de presse accompagnant le Plan : « La sobriété, c'est un concept simple : des économies choisies plutôt que des coupures subies ». Quasiment aucun lien n'est établi avec la crise environnementale, climatique (voire sociale) qui affecte la planète et au sein de celle-ci, notre pays, ni avec la planification écologique, dont la présentation est pourtant attendue dans les prochaines semaines. En revanche, la ministre Pannier-Runacher affirme le 6 octobre à Yves Calvi : « La méthode, c'est de construire un plan de sobriété qui a vocation à durer. Je rappelle que pour atteindre nos objectifs de neutralité carbone, il faut réduire de 40% notre consommation d'énergie d'ici 2050 ».

Mais cet objectif de « passer l'hiver sans coupures » focalise *de facto* le propos sur les secteurs consommateurs de gaz et d'électricité, avec notamment la hantise de coupures géantes d'électricité, les produits pétroliers, pourtant les plus émetteurs de gaz à effet de serre, se trouvant paradoxalement quelque peu épargnés par les mesures de réduction du plan de sobriété.



15 mesures phares, des préconisations multiples

Préparées dans les 9 groupes de travail (pilotes chacun par un membre du Gouvernement) qui œuvrent depuis l'été, 15 mesures phares ont été définies dans 7 domaines : bâtiments, mobilités, État exemplaire, collectivités locales, sports, entreprises, et accompagnement. On trouvera ci-après une synthèse des mesures les plus importantes.

Bâtiments :

- Température maximale de 19°C dans les bureaux avec une baisse la nuit à 16°C (ou 8°C degrés lorsque le bâtiment est fermé plus de trois jours).
- Décaler de 15 jours pour le début et la fin de la période de chauffe (quand cela est possible).
- Réduire l'utilisation de l'eau chaude sanitaire dans les bureaux (et l'arrêter si possible).

Mobilités :

- Favoriser le covoiturage grâce à un bonus pour tout nouveau covoitureur qui s'inscrit sur une plateforme.
- Prendre le train plutôt que l'avion pour les trajets professionnels de moins de 4 heures et les transports en commun plutôt que la voiture (« lorsque cela est possible »).

Etat exemplaire :

- Diminuer le chauffage de 19°C à 18°C et travailler en horaires décalés les jours de forte tension sur le système électrique (lorsque le signal d'ÉcoWatt est rouge).
- Inciter au télétravail pour réduire notamment la consommation de carburant (via une augmentation de l'indemnité forfaitaire de télétravail à hauteur de 15% afin de couvrir l'augmentation des prix de l'énergie à partir de début 2023).
- Expérimentation par certains services de l'État d'un recours massif au télétravail avec fermeture des bâtiments pour mesurer précisément les économies réelles de chauffage. Ce sera le cas des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de la Transition énergétique, avec l'extinction de 4 sites franciliens – Saint-Germain, hôtel de Roquelaure, Grande Arche et tour Séquoia – pour une période de 4 jours, du 29 octobre au 1er novembre inclus).
- Limiter la vitesse à 110 km/h sur l'autoroute pour les agents employant leur véhicule de service lors de trajets professionnels non urgents. Cette mesure devrait permettre un gain de 20% de carburant. Les quelques minutes supplémentaires par trajet seront incluses dans le temps de travail.

Collectivités locales :

- Réduire la consommation d'électricité liée à l'éclairage public, qui représente, en moyenne, 30% des dépenses d'électricité d'une collectivité. Éteindre les lumières à certaines heures, réduire l'intensité lumineuse, passer aux éclairages LED avec pilotage automatisé. Ces mesures devraient permettre, selon le Gouvernement, une économie d'énergie, dès les premiers mois de 40 à 80% avec un retour sur investissement entre 4 et 6 ans.
- Réduire le chauffage des équipements sportifs : en diminuant de 2°C la température des gymnases et d'1°C la température de l'eau des piscines, comme le recommande l'Association nationale des élus du sport.
- Réduire le nombre de mètres carrés chauffés en regroupant les services publics dans les locaux les mieux adaptés, quitte à les utiliser sur de plus grandes plages horaires.

Sports :

- Réduire de près de 50% le temps d'éclairage avant et après les matchs pour les compétitions se déroulant en journée et de plus de 30% pour les matchs en soirée, grâce à l'engagement de la Ligue de football professionnel, de la Ligue nationale de rugby, des clubs professionnels et des diffuseurs TV.

Entreprises :

- La plateforme « Les entreprises s'engagent » a ouvert un onglet « je m'engage pour la sobriété énergétique », et recense déjà 128 entreprises qui prennent 15 engagements concrets et sont accompagnées par l'Etat : éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments dès l'inoccupation, réduire l'éclairage extérieur, notamment publicitaire, piloter chauffage, climatisation et ventilation, ou encore regrouper les déplacements et supprimer ceux inutiles etc.

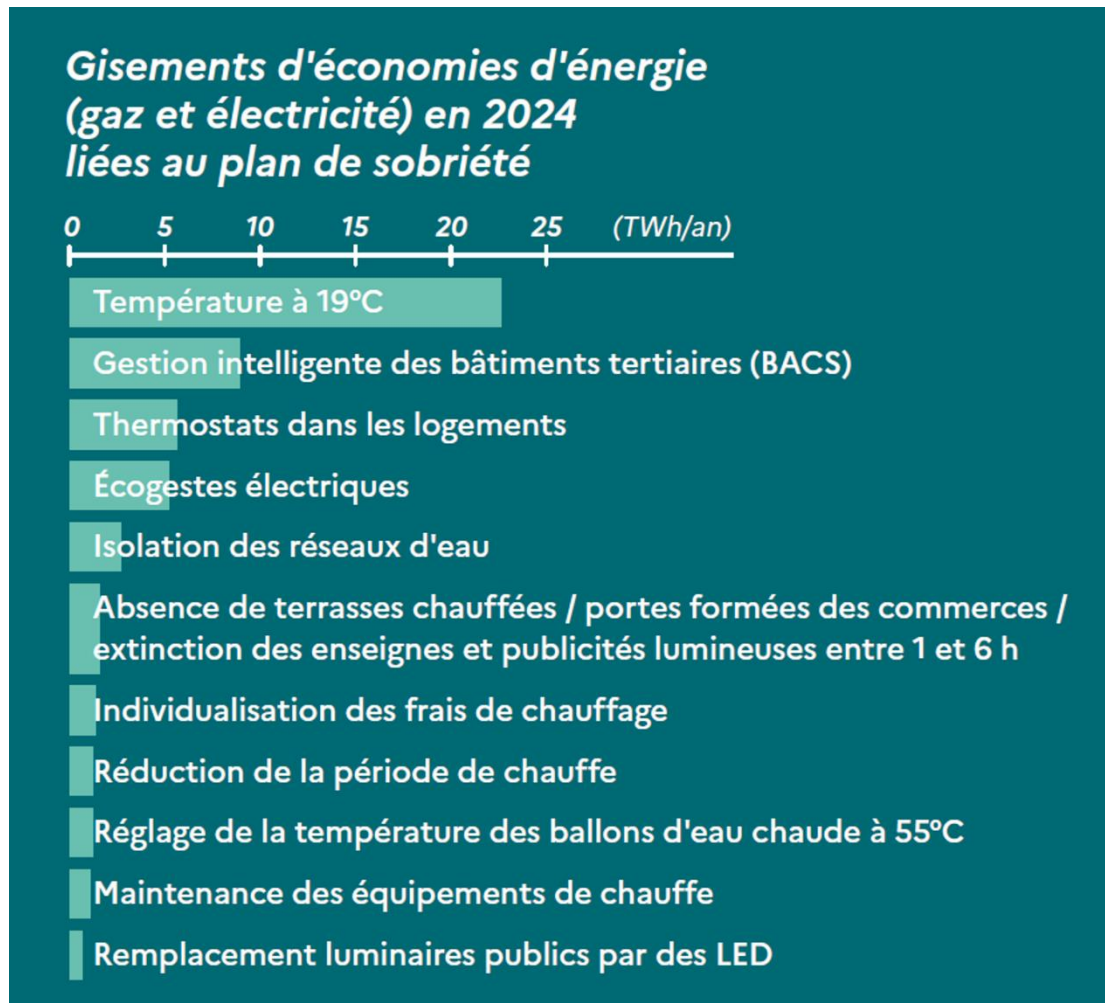
Accompagner les français :

- Mise en place d'un bonus sobriété pour valoriser les économies d'énergie et faire baisser les factures. Prime sur les factures de gaz et d'électricité de la part de certains fournisseurs d'énergie pour les ménages qui maîtrisent leur consommation.
- Aide allant jusqu'à 9 000 euros pour passer d'une chaudière au gaz à une pompe à chaleur en logement individuel + aides permettant un reste à charge de 250 euros en moyenne par appartement pour raccorder un bâtiment de logement collectif à un réseau de chaleur (via le dispositif MaPrimeRenov').
- Informer les Français sur la « météo de l'électricité » (signal ÉcoWatt), en partenariat avec RTE, par les médias audiovisuels et radiophoniques (à l'image de ce qui a été lancé par France télévisions, TF1 et BFM).

D'autres secteurs sont cités, comme le numérique, les grandes surfaces, l'industrie etc, et une sorte de guide de la « manière de faire sobre » est publié.

Un aperçu des économies espérées est aussi publié :

Schéma extrait du dossier de presse du 6 octobre 2022 intitulé « Plan de sobriété énergétique – Une mobilisation générale »



La caractéristique de ce plan est une combinaison entre incitation et conseil, comme l'illustrent les conjonctions conditionnelles « lorsque » utilisée dix fois, « quand » quatre fois) dans des propositions telles que « lorsque les conditions le permettent » ou encore « lorsque c'est possible ». Le pari est clair : le niveau des fluctuations du prix des énergies sera la régulatrice du plan sans avoir besoin de recourir aux obligations, et les obligations sont laissées en réserve en cas de pénurie plus grave.



L'esprit du plan

1. DES MESURES INTERESSANTES

Quelques mesures apparaissent tout à la fois opportunes et relativement nouvelles :

- « Désigner ou créer dans chaque établissement un ambassadeur ou un référent de la sobriété énergétique » pour les entreprises et les grands bâtiments de l'État afin de faire vivre la démarche. Pour le Comité 21, ces référents ne pourront pleinement jouer leur rôle d'animation que s'ils disposent d'une formation en matière d'enjeux climatiques et énergétiques et de solutions. Ils devront également disposer d'une réelle capacité à impulser une dynamique (rôle de chef de projet) et être associés à la mise en œuvre et au suivi des mesures. Ils pourraient être désignés parmi les représentants des salariés. Le Comité 21 recommande également de généraliser cette notion d'ambassadeur de la transition dans toutes les organisations, et notamment les collectivités territoriales. De tels ambassadeurs auraient également une réelle utilité auprès des particuliers afin de les sensibiliser aux questions énergétiques et environnementales, et les aider à maîtriser la complexité² ; des expérimentations pourraient être mises en place rapidement dans certains territoires volontaires.
- « Présenter une trajectoire de réduction de la consommation d'énergie de l'entreprise et le plan d'actions mené en faveur de la sobriété énergétique au comité social et économique (CSE) ou aux délégués syndicaux ». Ceci est cohérent avec l'article 40 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite climat résilience, qui ajoute à la mission du CSE d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production ainsi que dans l'obligation d'informer sur les conséquences environnementales des décisions de l'entreprise. Le CSE doit être informé et consulté sur les conséquences environnementales des questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise. Les plans de sobriété dans les entreprises entrent pleinement dans le champ de compétences des représentants des salariés. Le dialogue social autour des questions de transition énergétique et écologique est en effet fondamental. Il s'inscrit par ailleurs en pleine cohérence avec l'Objectif de Développement Durable (ODD) 17 des Nations Unies (« Partenariats pour la réalisation des objectifs »), ce qui nécessite d'aller au-delà de simples informations du CSE mais bien de dialoguer en profondeur avec les organisations syndicales sur ce sujet autour des thématiques telles que le forfait de mobilité durable, les conditions d'intensification du télétravail, ou encore le confort thermique des locaux.

² La sociologue Marie-Christien Zelem évoque à juste titre la notion « d'illettrisme énergétique » pour décrire l'incapacité de la plupart de nos concitoyens à appréhender les fonctionnalités permises par le compteur Linky, voire même pour lire une facture détaillée.

2. UN OBJECTIF QUANTITATIF, 10%, UNIFORME

L'objectif affiché semble être celui d'une baisse uniforme de 10%, comme le souligne Agnès Pannier-Runacher : « La réussite du plan dépend maintenant de la responsabilité collective : chaque acteur a vocation à appliquer son plan d'action pour réduire de 10% sa consommation ». Cette uniformisation interroge, on voit mal les plus pauvres être en capacité de réduire d'un dixième leur consommation, et la Ministre a corrigé son propos en disant que le plan ne visait pas la « sobriété subie ». La Première Ministre indiquait d'ailleurs, lors de l'université d'été du MEDEF, que « Chacun doit s'interroger sur ce qu'il peut faire pour consommer moins, à son niveau et compte tenu de ses moyens. Évidemment les français en précarité énergétique ne sont pas ceux qui devront encore faire des efforts ».

Il est par ailleurs peu probable que les efforts de court terme en matière de mobilité, de logement, de tertiaire ou d'industrie puissent aboutir à des résultats strictement équivalents. Certains acteurs et certains secteurs devront donc faire davantage ! Une rupture par rapport à cette approche uniforme aurait aussi une vertu pédagogique, celle de montrer que les gisements peuvent aller bien au-delà des 10% du plan.

L'État n'échappe pas à cette règle, en se fixant un objectif de réduction de 10%, soit 2 TWh.

3. LE PRINCIPE DE L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE, UN PARI A GAGNER ...

Le plan repose sur la notion d'engagement volontaire, à l'exception d'un certain nombre de mesures concernant l'administration d'État. L'un de ces engagements concerne un sujet faisant aujourd'hui l'objet de fortes controverses : la vitesse maximale sur autoroute (et routes express) : « Limiter la vitesse à 110 km/h sur l'autoroute pour les agents employant leur véhicule de service lors de trajets professionnels non urgents ». Au-delà de points de détails (là où le diable se niche...) comme de savoir qui décidera de l'urgence, on peut constater que le Gouvernement limite cet engagement aux déplacements professionnels, qui constitue une part minime des trajets sur autoroute, et n'englobe pas les routes express dans ce plan. Une occasion manquée de commencer à poser le problème : un appel plus fort vis-à-vis des citoyens, leur demandant de réduire spontanément leur vitesse aurait permis tout à la fois d'obtenir des économies plus substantielles, d'analyser les réactions à cette mesure et de comptabiliser le nombre de nos concitoyens prêts à s'engager en ce sens (les deux signataires de cette note, par exemple !).

4. PEU DE DISPOSITIF DE SUIVI, NI D'ÉVALUATION

L'une des principales lacunes du plan de sobriété est l'absence complète d'indicateurs, permettant de connaître les niveaux d'engagements comme par exemple le nombre de personnes ayant respecté la consigne de 19°C (indicateurs de réalisations) et d'apprécier l'impact des dispositions prises par les acteurs économiques, les collectivités et les particuliers sur la consommation d'énergie et les émissions de GES dans les grands secteurs d'activité et au niveau global (indicateurs de résultats).

Ceci est d'autant plus regrettable que certaines dispositions intéressantes du plan se prêtent particulièrement bien à l'analyse quantitative comme par exemple la mesure phare 10, ciblée sur les collectivités territoriales, consistant à « réduire le nombre de mètres carrés chauffés en regroupant

les services publics dans les locaux les mieux adaptés, quitte à les utiliser sur de plus grandes plages horaires ».

Aucune évaluation globale n'est également prévue, confirmant la difficulté de notre pays à acquérir une véritable culture d'évaluation.

Néanmoins, la Première Ministre a conclu l'introduction au Plan par ces mots : « *Nous devons assurer la mise en œuvre et le suivi de ce plan. Nous ferons régulièrement des points d'avancement. En fonction de notre consommation et de la météo, nous saurons alors si nous avançons au bon rythme et dans la bonne direction* ». Le Comité 21 considère nécessaire de concrétiser cette intention, avec un dispositif de suivi transparent.

5. UNE DEMARCHE D'URGENCE, DONT MANQUE LA TRAJECTOIRE DE PLUS LONG TERME

Ce plan de sobriété énergétique, annoncé pour deux ans, mais de fait concentré sur les réponses face à la possible pénurie de l'hiver prochain, s'inscrit certes dans la trajectoire globale de réduction énergétique, mais pas dans une trajectoire de moyen-long terme. Il ne fait quasiment aucun lien avec la politique climatique de la France, et notamment avec la planification écologique.

Le Comité 21 ne peut que regretter, ne serait-ce qu'en se référant à sa note précitée, qu'une définition dynamique de la sobriété n'ait pas été proposée, qui insère la sobriété énergétique dans une perspective plus globale ; nous nous y étions essayé, en écrivant que « *Le concept de sobriété (...) permet l'enracinement dans l'histoire philosophique, spirituelle, religieuse, d'un comportement, d'un choix de vie devenu incontournable dans les sociétés d'abondance, si nous voulons maîtriser à terme le dérèglement climatique, la perte de biodiversité, les éco-anxiétés dévastatrices, et les inégalités nationales ou internationales. Cet enracinement lui permet de donner un sens à la limitation des besoins, et de retrouver le chemin des solutions. Il diffère en cela du couple aporétique croissance/décroissance, qui ne se réfère qu'aux sphères économiques. Il peut être un instrument fondateur d'un tournant civilisationnel, car il embrasse tous les espaces de vie, individuelle ou collective* »³. A tout le moins, la définition du GIEC aurait ainsi pu être rappelée : « Les mesures et pratiques quotidiennes qui évitent la demande d'énergie, de matériaux, de terre et d'eau, tout en assurant le bien-être humain pour tous dans les limites planétaires »⁴. Le Comité 21 espérait que le Plan se référerait ne serait-ce qu'aux scénarii de l'ADEME⁵, ou bien reprendrait la définition de la sobriété du Haut Conseil pour le Climat (« *La sobriété énergétique est une démarche qui vise à réduire les consommations d'énergie par des changements de comportement, de mode de vie et d'organisation collective* ») ou encore inscrirait ce Plan dans le processus des politiques d'adaptation au changement climatique ; en effet, si les mots « neutralité carbone » ou encore « baisse des énergies fossiles » sont prononcés, il n'est pas explicitement dit que le plan de sobriété énergétique est une étape de la stratégie française de lutte contre le réchauffement climatique. Comme nous le disions dans notre note précitée⁶ le Plan du Gouvernement aurait eu ainsi l'avantage d'être plus lu comme une « contrainte choisie », voire une « valeur recherchée » que comme une contrainte pesante.

³ <http://www.comite21.org/docs/comite-21-la-sobriete-fil-vert-de-la-transformation.pdf> - page 12

⁴ A noter que le premier chantier de la planification écologique s'est ouvert fin septembre ; piloté par le ministre de la transition écologique, il est consacré à la gestion de l'eau, ressource rare pour laquelle le concept de sobriété s'applique également.

⁵ <https://transitions2050.ademe.fr>

⁶ <http://www.comite21.org/docs/comite-21-la-sobriete-fil-vert-de-la-transformation.pdf> - pages 51 à 56

Or un débat sociétal se fait enfin jour, alors qu'il était tabou jusque-là, car confondu avec le débat sur la décroissance, et écarté par les milieux économiques « mainstream ». La contrainte extérieure actuelle constitue une opportunité pour éduquer les citoyens sur ce nouveau mode de vie que peut être la sobriété : sobriété dimensionnelle, sobriété collective, sobriété collaborative ou coopérative, sobriété d'usage. Le « souffle civisationnel » manque donc, et, pis, le parti pris court-termisme de ce plan peut même avoir des effets contreproductifs, notamment en matière de rénovation énergétique des bâtiments : « accélérer le déploiement de travaux à gains rapides sur les bâtiments de l'État et de ses opérateurs » vient ainsi en contradiction avec le consensus existant aujourd'hui autour de la nécessité de privilégier les rénovations globales en profondeur. Deux temporalités auraient dû être mises en perspective : l'urgence d'approvisionnement énergétique, à court terme, et l'urgence climatique, à plus long terme.

6. DES INSTRUMENTS FINANCIERS NOUVEAUX

Le plan, fondé sur la notion d'engagement volontaire, ne comporte que quelques mesures financières, qui ne sont pas regroupées dans une synthèse ou un encadré, ce qui ne facilite pas la lecture quant au niveau de soutien de l'État. Le Comité 21 a ciblé deux dispositions intéressantes :

- « Un fonds dédié à la transition écologique dans les territoires, baptisé fonds vert, sera créé dès 2023. C'est un soutien financier sans précédent qui permettra de soutenir à hauteur de 1,5 Md€ les projets portés par les collectivités », qui témoigne de l'importance du rôle des collectivités territoriales dans le plan, et plus généralement dans la mise en œuvre de la transformation que le Comité 21 appelle de ses vœux.
- « Jusqu'à 9000 euros d'aide pour passer d'une chaudière au gaz à une pompe à chaleur en logement individuel et des aides permettant un reste à charge de 250 euros en moyenne par appartement pour raccorder un bâtiment de logement collectif à un réseau de chaleur, grâce à MaPrimeRenov' ». Certes dictée par la nécessité de réduire notre consommation de gaz, le Comité 21 y voit un signal utile montrant que le gaz fossile ne fait pas partie des solutions pour atteindre la neutralité carbone : d'ici à 2050, il conviendra en effet d'opérer une diminution drastique du nombre de logements chauffés au gaz fossile.

Le lecteur du document ne peut pas faire la distinction entre mesures nouvelles liées au plan, mesures récemment décidées par l'actuel gouvernement en anticipation de ce plan et dispositions préexistantes.



Les acteurs devant ce plan de sobriété

Les acteurs réagissent diversement à ce plan :

Nous pouvons citer **les réactions purement politiques**, consistant par exemple pour les différentes composantes de la NUPES à publier un contre-plan, axé principalement sur des mesures fiscales⁷. Les députés écologistes et socialistes réclament un « reste à charge zéro » pour la rénovation thermique. LFI préconise de son côté l'interdiction de la location des passoires thermiques. Les mesures portant sur la mobilité se retrouvent dans toutes les propositions, mais la gauche se prononce pour des mesures à forte charge symbolique, comme l'interdiction des jets privés pour des trajets courts, entre 2h30 et 4h, et l'interdiction totale des écrans vidéos publicitaires.

La gauche préconise un « tarif social pour le minimum d'énergie indispensable à une vie digne » avec des sanctions pour le gaspillage et un seuil de consommation avec un tarif fixe (5 mégawatts par personne et par an, pour les Verts).

Il existe cependant un consensus pour considérer comme centrale la baisse des températures intérieures :

Les acteurs de la société civile réagissent tous de manière différente, suivant leur taille, leur situation par rapport à leur politique d'approvisionnement énergétique, leur familiarité avec la notion de sobriété.

Collectivités locales : les réactions sont diverses, selon les grandes organisations d'élus, les responsables d'agglomérations, ou de villes moins importantes : lors des Assises des départements de France, des élus ont exprimé leurs inquiétudes face aux situations nouvelles de précarité énergétique, d'autant que le bouclier tarifaire ne s'applique pas au logement collectif, avec un risque d'explosion du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Un bouclier tarifaire spécial est demandé par les maires de banlieue. Lors du Congrès de France Urbaine qui regroupe 108 agglomérations et grandes villes, le surcoût énergétique a été estimé à 1 milliard pour toutes les collectivités, la moyenne des communes voit leur budget de fournitures énergétiques doubler, certaines comme Strasbourg anticipent même un quintuplement. Les petites communes n'ont souvent d'autre choix que la fermeture temporaire d'équipements. Mais une constatation est claire : les communes ayant déjà investi dans les économies d'énergie, dans les dispositifs de récupération de chaleur, ou encore ayant mis en place des actions de sensibilisation et de formation pour les acteurs et/ou citoyens s'en sortent mieux.

Ces charges doivent être assumées par des communes déjà frappées par la crise Covid, et ponctionnées au début du premier quinquennat. Certes l'Etat a été rassurant, avec la création du Fonds vert (1,5 milliard d'euros pour les collectivités et doublement des fonds du programme CEE Actee⁸ 2, actuellement doté de 100 millions d'euros). Le budget voté à l'Assemblée en première lecture au moyen du 49.3 prévoit donc ce « filet de sécurité » énergétique pour les collectivités, qui auront subi en 2023 une perte d'épargne brute supérieure ou égale à 25 % et dont la hausse des dépenses d'énergie sera supérieure à 60 % de la progression des recettes réelles de fonctionnement ».

⁷ <https://lafranceinsoumise.fr/2022/10/06/les-10-mesures-du-groupe-lfi-nupes-pour-un-plan-de-sobriete-juste/>

⁸ Programme « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique »

Les régions s'engagent dans des plans précis : citons, la région des Pays de la Loire qui doit faire face à une hausse importante du coût de l'énergie, que ce soit dans les lycées (plus d'un millions d'euros) ou encore dans les transports publics (plus 7,7 millions d'euros). Elle a adopté le 20 octobre 2022 un plan régional de sobriété énergétique comprenant trois parties : déclinant l'exemplarité de la Région sur son propre patrimoine bâti et les transports régionaux, l'instauration de politiques publiques régionales pour accompagner les initiatives en faveur de la sobriété énergétique, et des efforts faveur de la production d'énergie « propre » sur son territoire.

La région Ile-de-France a réduit la température au siège de 23° à 19°, ce qui engendre une baisse de la consommation de 15 %, arrêté l'éclairage en journée sauf lorsque la baisse de la luminosité l'impose, et évalue que son plan de réhabilitation et de construction de lycées neufs a permis une économie de la consommation d'énergie par m2 de pratiquement 10 % au total, dont 8 % sur le chauffage.

Si la première Ministre a également annoncé une hausse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour les collectivités territoriales de 320 millions d'euros en 2023 au lieu des 210 millions initialement prévus, les inquiétudes restent grandes.

Entreprises : Au-delà de la plateforme <https://lesentreprises-sengagent.gouv.fr/>, les entreprises s'inscrivent dans un mouvement caractérisé, comme pour les collectivités locales, par une disparité entre celles qui se sont déjà engagées dans des dispositifs de sobriété, et les autres. La situation est très diverse ; de nombreuses entreprises ont publié un plan de sobriété, et quatre-vingt-dix grandes entreprises parmi lesquelles LVMH, Adecco, La Poste, Keolis ou encore Safran ont signé des engagements en faveur de la sobriété, en s'appuyant sur la météo électrique Ecowatt, afin d'agir au plus près des fluctuations de consommation.

Un certain nombre d'entreprises particulièrement énergivores (aciéries, papèteries, verreries, fabricants d'engrais voire même stations de ski) envisagent cependant des coupures ou des suspensions d'activités.

Un dispositif de soutien de l'État est prévu pour 300 entreprises, mais il sera sûrement insuffisant car réservé à celles qui ont moins de 10 salariés et grandes consommatrices d'énergie. Bien que des secteurs de PME se soient engagés dans des chartes, comme les cafés, hôtels et restaurants, les commerces de gros, le commerce de détail, l'événement professionnel ou les grandes et moyennes surfaces commerciales, la CPME reste très inquiète sur les évolutions de l'hiver, elle vient de publier un Guide sur la sobriété numérique⁹, et présente des solutions pour relever le défi énergétique : éclairage, pilotage énergétique, sobriété numérique, chauffage/climatisation...

Les chambres de commerce multiplient les conseils aux entreprises, dont beaucoup sont démunies par rapport aux gestes de sobriété, en proposant un « Flash diag énergie », et en mettant à disposition la plateforme "je décarbone.fr".

A l'heure du bouclage de cette note, il n'est pas exclu qu'un dispositif proche d'un bouclier soit mis en place pour les entreprises, quand le Gouvernement pourra évaluer le coût des contrats énergétiques qu'elles auront passés avec leurs fournisseurs.

Universités : L'envolée des prix de l'énergie contraint également les établissements supérieurs d'enseignement et de recherche, qui font partie du programme « État exemplaire » à être réactifs et

⁹https://www.cpme.fr/sites/default/files/2022-09/PropositionsCPME_Sobri%C3%A9t%C3%A9Num%C3%A9rique_Sept.2022.pdf

à penser leur sobriété à une échelle de temps bien plus courte et contrainte que prévue. La date du 31 octobre vient ainsi d'être fixée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche pour la remise de leurs plans de sobriété. France Universités organisait ainsi le 14 octobre une matinée de rencontre dans un esprit de partage de solutions. Le Label DD&RS, créé en 2015 et basé sur un référentiel national commun existant depuis 2009 suite à l'article 55 issu du Grenelle 1 de l'environnement, constitue une base de travail bien utile à leurs démarches.

Sont préconisés la limitation des déplacements avec remplacement par des échanges en distanciel lorsque cela est possible, une meilleure gestion du patrimoine immobilier, des actions de sensibilisation et de formation du public, le partage de bonnes pratiques. Le chauffage à 19° constitue bien évidemment un des axes de chaque plan d'établissement.

La situation peut être cruciale dans certaines universités, où par exemple certains bâtiments peuvent constituer 50% de la facture énergétique ; ceux-ci devront disposer des données facilitant l'arbitrage entre les différentes options imaginées pour utiliser les leviers qui auront le plus d'impact (ex : réglage à la baisse de la température de tel congélateur d'un laboratoire de recherche, changement des fenêtres de tel bâtiment...).

Associations : Nous avons remarqué que le secteur sportif avait été identifié comme un domaine important d'économie d'énergies, avec des actions ciblées :

- Réduire la température de chauffage d'au moins 2°C dans les gymnases et dans les salles de sport privées.
- Réduire l'éclairage des avant-matches et après-matches pour les rencontres de rugby et de football professionnelles.
- Prolonger le programme d'intervention de l'Agence nationale du sport en faveur de la rénovation énergétique des équipements sportifs.
- Expérimenter en lien avec les collectivités, la mise en place de la gratuité des transports en commun pour les détenteurs d'un billet d'un événement de sport professionnel.
- Soutenir le développement de la pratique du vélo, de la marche et du covoiturage.
- Bâtir un référentiel commun pour généraliser la réalisation d'un bilan énergétique par les structures sportives.
- Désigner et former un référent énergie au sein des fédérations et des ligues professionnelles.
- Lancer la campagne de communication « Se dépenser plus pour dépenser moins » incitant les Français à faire du sport pendant les périodes de haute consommation d'énergie.
- Réduire la température de l'eau d'au moins 1°C dans l'ensemble des piscines du territoire.
- En cas de signal rouge Ecowatt, activer les mesures prédéterminées pour réduire la consommation d'énergie.

Notons qu'est prévue l'élaboration d'un plan d'adaptation de la pratique sportive au changement climatique, seul secteur où est évoquée l'adaptation à long terme.

Mais le secteur associatif dans son ensemble sera impacté, alors que la crise COVID l'a fragilisé, des mesures de soutien seront indispensables.



Conclusion

Du fait de la Guerre en Ukraine, la sobriété s'impose comme un incontournable des mois à venir. Mais cette « première brique » doit être convertie en perspective de changement de modèle.

La démarche de planification engagée par le Gouvernement devra être le vecteur du passage à un mouvement plus profond, qui dépasse la juxtaposition d'écogestes pour s'inscrire dans une « sobriété attitude », au nom de deux impératifs fédérateurs, l'indépendance du pays, et la décarbonation, principal moyen de lutter contre le réchauffement climatique.

Sans cette conversion, qui devrait apparaître dans la prochaine SNBC, une grande occasion aura été perdue. Nous avons une idée assez précise du « quoi faire » : rénovations thermiques en profondeur, combinaison d'une moindre mobilité, d'un report modal vers le train et le vélo, basculement vers la motorisation électrique, évolutions de l'alimentation, nouvelles technologies industrielles, mix nucléaire/énergies renouvelables etc.

La mise en mouvement collective (« comment faire ») et la déclinaison dans les territoires constitue désormais la problématique centrale. La sobriété suppose des changements de pratiques majeurs. Pour susciter l'adhésion des citoyens et s'imposer comme un moyen de transformer durablement les pratiques, dialogue et concertation sont plus que jamais nécessaires.

Rédacteurs : Christian Dubost et Bettina Laville

Contributrice : Frédérique Lellouche



National
102 avenue des Ternes
75017 Paris
Tél. : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

Grand Ouest
3, bd de la Loire
44200 Nantes
Tél. : 02 28 20 60 80
grandouest@comite21.org

www.comite21.org

www.comite21grandouest.org

